

Programme Migrateurs Garonne Déclinaison du Plagepomi 2015-2019

PARTIE 2 : Plan d'action

Document validé

Le Programme Migrateurs Garonne est la déclinaison du Plagepomi 2015-2019 sur le bassin de la Garonne. Il est organisé autour de 11 thèmes :

- 6 sur les espèces : saumon atlantique, grande alose, alose feinte, lamproie marine, lamproie fluviatile (+ anguille (pour mémoire car espèce gérée par le Groupe Technique Anguille du Cogepomi).
- 3 sur les habitats : qualité des habitats, libre circulation, Impact silure
- 2 sur les actions transversales : animation et communication,

Le Plagepomi 2015-2019 comporte 38 mesures. Parmi ces mesures, 22 s'appliquent sur le bassin de la Garonne. Chaque mesure a été analysée et classée dans au moins un des 11 thèmes du programme Garonne. Le tableau « Déclinaison des mesures du Plagepomi par thème du programme migrateurs Garonne » présente ce classement.

Le Programme Migrateurs Garonne 2015-2019 se compose de deux documents :

PARTIE 1 - ETAT DES LIEUX : Il s'agit de la compilation des travaux du groupe Migrateurs Garonne comme contribution à la phase préparatoire du Plagepomi (2013). Le document présente, pour chacun des 11 thèmes :

- Etat des lieux détaillé, avec analyse des points positifs et des points négatifs
- Enjeux associés

PARTIE 2 - PLAN D'ACTION : Il s'agit de la présentation de l'ensemble des actions à réaliser pour répondre aux mesures du Plagepomi. Chaque action est détaillée (opérateur, planning, chiffrage, financements, indicateurs). Le document présente, pour chacun des 11 thèmes :

- Enjeux et objectifs
- Mesures du Plagepomi relatives au thème
- Détail des actions

Le travail sur cette deuxième partie est en cours. Pour la présente version, le contenu et l'état d'avancement est le suivant :

Thème	Etat de réalisation	Date réalisation
Saumon atlantique	Version validée GMG	8 juillet 2016
Grande alose	Version validée GMG	8 juillet 2016
Lamproie marine	Version validée GMG	8 juillet 2016
Habitats	Version validée GMG	8 juillet 2016
Libre circulation	Version validée GMG	8 juillet 2016
Impact Silure	Version validée GMG	8 juillet 2016
Animation du programme	Version validée GMG	8 juillet 2016
Communication	Version validée GMG	8 juillet 2016
Alose feinte	A faire	
Lamproie Fluviatile	A faire	
Anguille	Intégration programme du GTA	Février 2016

SOMMAIRE

Saumon Atlantique	6
Enjeux et objectifs	6
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	7
Mesures directement liées à l'espèce	7
Mesures associées	7
Actions - saumon	8
Grande Alose	10
Enjeux et objectifs	10
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	11
Mesures directement liées à l'espèce	11
Mesures associées	11
Actions - grande alose	12
Lamproie Marine	13
Enjeux et objectifs	13
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	14
Mesures directement liées à l'espèce	14
Mesures associées	14
Actions - lamproie marine	15
Qualité des habitats	16
Enjeux et objectifs	16
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	17
Mesures directement liées au thème	17
Mesures associées	17
Actions qualité des habitats	18
Libre circulation	19
Enjeux et objectifs	19
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	20
Mesures directement liées au thème	20
Mesures associées	20
Actions libre circulation	21
Impact Silure	22
Enjeux et objectifs	22
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	23
Mesures directement liées au thème	23
Mesures associées	23
Actions impact silure	24
Animation	25
Enjeux et objectifs	25
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	26
Mesures directement liées au thème	26
Mesures associées	26
Actions animation	27
Communication	28

Enjeux et objectifs	28
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	29
Mesures directement liées au thème.....	29
Mesures associées.....	29
Actions communication	30
Anguille	31
Enjeux et objectifs	31
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	32
Mesures directement liées à l'espèce.....	32
Mesures associées.....	32
Actions ANGUILLLE	34
Alose Feinte	35
Enjeux et objectifs	35
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	35
Mesures directement liées à l'espèce.....	35
Mesures associées.....	35
Actions - alose feinte	36
Lamproie fluviatile	37
Enjeux et objectifs	37
Les mesures du Plagepomi 2015-2019	37
Mesures directement liées à l'espèce.....	37
Mesures associées.....	37
Actions lamproie fluviatile	38

Saumon Atlantique

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Restaurer une population naturelle sur le bassin de la Garonne.

Enjeux :

- Recrutement naturel suffisant

Objectifs :

- Augmenter les géniteurs sur les frayères.
- Cerner les causes de la perte de géniteurs entre Golfech et Toulouse et agir en conséquence, optimiser les conditions de franchissement des barrages et du bouchon vaseux.
- Vérifier et améliorer le cas échéant la fonctionnalité des habitats de reproduction et de grossissement en relation avec les éclusées et les sédiments
- Diminuer la mortalité à la dévalaison

Critères de réussite/évaluation

- Evolution du nombre de saumon de retour à Golfech
- Nombre et pourcentage d'adultes sur frayères (= qui ont franchi Toulouse)
- Taux de transfert Golfech/Toulouse
- Evaluation des abondances en juvéniles sauvages
- Evolution du nombre d'obstacles équipés de dispositifs de franchissement satisfaisants.

Contraintes

- Capacité d'analyse des dysfonctionnements du tronçon Golfech Toulouse (moyen d'investigation et interprétation des résultats)
- Impact du silure notamment au niveau des ouvrages.
- Difficultés techniques à aménager certains ouvrages
- Difficulté pour réduire le bouchon vaseux
- Méconnaissance des captures accidentelles (mer estuaire rivière)
- Perspective du changement climatique (mer fleuve)
- Délais de mise en œuvre des actions
- Coût et financement

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES A L'ESPECE

GH01 : « Maintenir ou restaurer des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic »

LC01 : « Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques »

LC02 : « Transférer les espèces migratrices à la montaison et la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne »

LC05 : « Contribuer à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs »

SS01 : « Poursuivre le repeuplement en saumon et les suivis associés, adapte le repeuplement en fonction de l'évaluation du programme de restauration »

SB01 : « Suivre les migrations aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données »

SB09 : « Suivre la reproduction naturelle des saumons et des truites de mer »

AC03 : « Etudier l'efficacité de la reproduction naturelle des saumons du bassin de la Garonne sur le secteur Ariège. Appréhender les conditions de migration sur la Garonne Moyenne »

MESURES ASSOCIEES

LC04 : « Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées »

GP03 : « Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par des mesures d'interdiction »

AC04 : « Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS - SAUMON

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
<p>Poursuivre le repeuplement et les suivis associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production (Pont Cruzet + 1/3 Bergerac) - Repeuplement - Pêche de contrôle - Suivi génétique 	SAT1	SS01	X	X	X	X
En attente de progrès à la montaison : transférer un nombre significatif de géniteur (30%) à partir de Golfech sur les meilleures frayères	SAT2	AC03	X	X	X	X
Etudier la fonctionnalité des habitats (grossissement et reproduction) en relation avec les aspects sédimentaires et les éclusées sur l'Ariège la Garonne amont et la Neste. Inklus le suivi des habitats De reproduction des saumon transportés (Ariège et Pique)	SAT3	GH01	X		X	X
Engager une restauration de l'habitat dégradé. Test sur Garonne Amont avec EDF et Fédé pêche 31 : Etudes sur l'évolution de tronçons de cours d'eau rechargés ou potentiellement rechargeables en sédiments pour la constitution d'habitats (zones de grossissement et frayères à salmonidés). L'activité se concentrera sur 2 secteurs (à préciser durant la première année) principalement en aval du barrage du Plan D'Arem (TCC de Fos) et en aval de la confluence de la Garonne avec la Pique. Le secteur pourrait de manière non exclusive se situer entre Fos et Valcabrière. Enjeu fort en relation avec la valeur ajoutée potentielle sur le milieu. Engagement prévu en 2017	SAT4	GH01	X			

Engager une restauration de l'habitat dégradé sur l'Ariège dans la partie aval Labarre (secteur où l'on déverse les saumons adultes piégés à Golfech) avec Fédé de pêche 09, autres. Enjeu fort en relation avec la valeur ajoutée sur le milieu. Engagement envisagé en 2017	SAT5	GH01	X			
Suivre la reproduction naturelle sur l'ensemble des secteurs concernés et développer le suivi du recrutement naturel.	SAT6	SB09	X	X	X	X
Etudier les dysfonctionnements Golfech Toulouse	SAT7	AC03	X			
Pour mémoire						
Mesurer l'impact de Golfech à la dévalaison			Action en stand-by			
Communiquer sur le programme pour plus de lisibilité et de compréhension des problématiques et des enjeux.			Action incluse dans l'animation MP01. Pas de coût supplémentaire A préciser			
Suivre les migrations aux stations de contrôle	LC1		Action incluse dans thème libre circulation			

Grande Alose

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Maintenir et restaurer la population d'alose du bassin Garonne Dordogne permettant la réouverture d'une pêche maîtrisée.

Enjeux :

- Recrutement naturel (secteurs de frai, qualité eau et milieu)
- Stock reproducteur (maîtrise capture et libre circulation)

Objectifs :

- Connaître le recrutement
- Favoriser l'accès aux frayères amont
- Optimiser la survie des géniteurs

Critères de réussite/évaluation

- Quantification/qualification du recrutement
- Augmentation du nombre de géniteurs

Contraintes

- Manque de connaissance sur le stade aloson
- Faible effectif actuel
- Impact du silure notamment au niveau des ouvrages
- Mauvaises connaissances du fonctionnement global du milieu

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES A L'ESPECE

GH01 : « Maintenir ou restaurer des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic »

LC01 : « Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques »

LC05 : « Contribuer à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs »

SB01 : « Suivre les migrations aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données »

SB06 : « Poursuivre le suivi des grandes aloses afin de disposer des indicateurs de population définis dans le cadre des tableaux de bord Garonne-Dordogne »

AC01 : « Préciser les problèmes environnementaux auxquels la grande alose est sensible afin de déterminer les conditions de réussite du programme de restauration de l'espèce »

MESURES ASSOCIEES

GH03 : « Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes »

LC02 : « Transférer les espèces migratrices à la montaison et la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne »

LC04 : « Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées »

GP03 : « Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par des mesures d'interdiction »

AC04 : « Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS - GRANDE ALOSE

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
Développer un suivi des géniteurs à l'aval de la Garonne pour constituer un indicateur des dates d'entrée dans le fleuve et approcher une estimation de la population de géniteur : à partir du dépouillement des données des carnets de pêche. Assistance de l'Onema pour accéder aux données. Pas de coût associé. Entre dans le cadre de l'animation migrateurs.	ALA1	SB06	X			
Poursuivre les suivis de la reproduction à l'aval de Golfech	ALA2	SB06	X	X	X	X
Améliorer la connaissance sur recrutement et dévalaison avec repeuplement expérimental, marquage /recapture de masse (assignation parentale et ou balnéation colorimétrique). Inclus projet Life++ 2017 - 2020	ALA3	ACO1	X			
Développer le suivi des alosons sur le bassin de la Garonne	ALA4	SB06	X		X ?	
Diagnostic frayères aval et restauration éventuelle (à développer)	ALA5	GH01	X		X	
Pour mémoire						
Poursuivre le moratoire		GP02				
Améliorer le retour d'expérience du programme Life						
Mettre à jour connaissance frayère amont Golfech (Garonne, Tarn, Aveyron)				Stand-by		
Suivre les migrations aux stations de contrôle	LC1			Action incluse dans thème libre circulation		

Lamproie Marine

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Continuer à pêcher cette espèce de façon raisonnée et durable

Enjeux :

Maintien d'un nombre de géniteur sur frayères et qualité habitats

Objectifs :

Mieux connaître le nombre de géniteurs sur frayères : suivi Lot aval

Améliorer la connaissance des habitats de lamproie : cartographie et fonctionnalité : Garonne et affluents

Critères de réussite/évaluation

Nombre de géniteurs aux stations de contrôle

Nombre de nids sur le Lot et affluents Garonne

Nombre de larves sur frayères Garonne, Lot aval et affluents

Contraintes

- Turbidité de la Garonne pendant la période de reproduction empêchant le suivi des nids.
- Pression de pêche liée aux interdictions ou limitations des autres espèces. Impact du silure notamment au niveau des ouvrages.

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES A L'ESPECE

GH01 : « Maintenir ou restaurer des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic »

LC01 : « Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques »

LC05 : « Contribuer à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs »

GP04 : « Définir les éléments d'évaluation de la population de lamproie marine en déduire les pistes d'adaptation de l'exploitation halieutique »

SB01 : « Suivre les migrations aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données »

SB05 : « Suivre la reproduction des lamproies marines et fluviatiles sur les axes principaux et mobiliser les acteurs gestionnaires des cours d'eau pour actualiser l'inventaire des habitats pour un suivi des lamproies marines et fluviatiles sur les affluents aval »

MESURES ASSOCIEES

GH03 : « Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes »

LC02 : « Transférer les espèces migratrices à la montaison et la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne »

LC04 : « Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées »

GP03 : « Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par des mesures d'interdiction »

AC04 : « Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS - LAMPROIE MARINE

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
Développer un suivi des nids et Estimation de la fonctionnalité des habitats par recherche de larves par pêche électrique sur sites pilotes : Lot aval et Garonne aval confluence du Lot	LPM1	SB05	X		X	X
Affluents Garonne : Inventaire frayères (ciblage des sites par compilation et analyse des données pêche électrique); suivi reproduction et stades larvaires de lamproies	LPM2	SB05	X		X	
Améliorer suivis entre aval et Golfech pour objectiver le taux de capture et la répartition des individus sur le secteur (cours principal et affluents). Action retenue, engagement dès 2016	LPM3	GP04	X		X	
Transport de lamproie en amont des barrages avec suivi de la reproduction qui en découlera. Proposition provisoire en attendant d'avoir des études qui permettent de définir précisément les facteurs qui bloquent la migration des lamproies jusqu'aux zones de frayères connues. Action en stand-by car devant être entérinée par le Groupe Lamproie du Cogepomi.	LPM4	GP03				
Pour mémoire						
Contribuer à la définition d'indicateurs pour la gestion halieutique de l'espèce		GP04				
Suivre les migrations aux stations de contrôle	LC1	Action incluse dans thème libre circulation				

Qualité des habitats

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Disposer, pour chaque espèce, d'habitats accessibles et fonctionnels en quantité suffisante.

Enjeux :

- Fonctionnalité des habitats
- Accessibilité des habitats (voir libre circulation)

Objectifs :

- Améliorer la connaissance et le partage des informations, développer les suivis
- Restaurer les habitats le cas échéant
- Prévenir les dégradations

Critères de réussite/évaluation

- Avérer le recrutement (par suivi génétique, pêches électriques, suivi de repro...)
- Développement de réseaux de suivi (frayères, température, colmatage...)

Contraintes

- Milieu vaste
- Complexité du sujet des pollutions et de leur impact.

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES AU THEME

GH01 : « Maintenir ou restaurer des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic »

GH03 : « Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes »

MESURES ASSOCIEES

SB05 : « Suivre la reproduction des lamproies marines et fluviatiles sur les axes principaux et mobiliser les acteurs gestionnaires des cours d'eau pour actualiser l'inventaire des habitats pour un suivi des lamproies marines et fluviatiles sur les affluents aval »

SB06 : « Poursuivre le suivi des grandes aloses afin de disposer des indicateurs de population définis dans le cadre des tableaux de bord Garonne-Dordogne »

AC01 : « Préciser les problèmes environnementaux auxquels la grande alose est sensible afin de déterminer les conditions de réussite du programme de restauration de l'espèce »

AC03 : « Etudier l'efficacité de la reproduction naturelle des saumons du bassin de la Garonne sur le secteur Ariège. Appréhender les conditions de migration sur la Garonne Moyenne »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS QUALITE DES HABITATS

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code Action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
<p>Mettre en place un suivi de l'évolution dans le temps de la fonctionnalité des habitats pour chaque espèce à partir de données déjà collectées (suivis opérationnels et suivis à développer) :</p> <ul style="list-style-type: none"> suivis recrutement (lamproie, alose, saumon) réseau de suivi de la température en continu réseau de suivi des colmatages des frayères saumon <p>Pas ce coût supplémentaire. Inclus dans les actions existantes - suivi, animation, ...</p>	HAB1	GH01	X	X		
Pour mémoire						
<p>Mettre en place des actions de restauration de l'habitat (apport de granulats sur frayères salmonidés et alose) et évaluer et suivre la fonctionnalité de ces habitats restaurés (inclus dans Saumon et Alose)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic frayères aloses aval Golfech - Etudier la fonctionnalité des habitats (grossissement et reproduction) Saumon - Engager une restauration de l'habitat dégradé Saumon. 		GH01				
Suivi diagnostique bouchon vaseux		GH03				

Libre circulation

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Rétablissement de la libre circulation sur les axes à migrateurs de la liste 2

Enjeux :

Maintien et développement des populations de poissons migrateurs sur le bassin de la Garonne

Objectifs :

Veiller à ce que les opérations nouvelles ou d'optimisation s'engagent et se réalisent le plus rapidement possible sur les parties classées des axes suivants : Ariège, Aveyron, Ciron, Garonne, Gers, Lot et Tarn + ouvrages ZAP
S'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien des dispositifs existants.

Critères de réussite/évaluation

Nombre d'ouvrages équipés

Linéaire et/ou surface de bassin versant reconquis

Evolution des effectifs contrôlés au niveau des stations de contrôle de la migration.

Contraintes

Difficultés techniques au niveau de certains aménagements

Moyens humains disponibles

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES AU THEME

LC01 : « Maintenir ou restaurer des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic »

LC02 : « Transférer les espèces migratrices à la montaison et la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne »

LC05 : « Contribuer à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs »

MESURES ASSOCIEES

LC04 : « Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées »

AC03 : « Etudier l'efficacité de la reproduction naturelle des saumons du bassin de la Garonne sur le secteur Ariège. Appréhender les conditions de migration sur la Garonne Moyenne »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS LIBRE CIRCULATION

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code Action	Mesure Plagepom i	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
Suivre les migrations aux stations de contrôle de Golfech, Bazacle et Carbone	LiC1	SB01	X	X	X	X
Poursuite piégeage transport	LiC2	LC02	X	X		
Equipement priorisé ou mesure de gestion sur les ouvrages situés sur les parties classées des axes Ariège, Aveyron, Ciron, Garonne, Gers, Lot et Tarn + ouvrages ZAP.	LiC3	Règlement aire				
S'assurer de la fonctionnalité des ouvrages de franchissement par la mise en œuvre de meilleures techniques disponibles et un contrôle ciblé des ouvrages les plus complexes.	LiC4	?		X		

Impact Silure

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Evaluer les impacts des silures sur les poissons migrateurs et les limiter si besoin et si possible.

Enjeux :

Les perturbations éventuelles sur le cycle des poissons migrateurs (migration, reproduction, grossissement)

Objectifs :

Définir le besoin et caractériser les actions

Critères de réussite/évaluation

Partage des conclusions des études et des décisions de gestion (qu'il y ait action ou non)

Contraintes

Difficultés techniques liées aux dimensions du milieu.

Colonisation déjà importante par le silure

Conciliation des intérêts / usages pour le silure

Cadre réglementaire et juridique national et local vis-à-vis de l'espèce

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES AU THEME

LC04 : Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptés

AC04 : Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs

MESURES ASSOCIEES

AC01 : « Préciser les problèmes environnementaux auxquels la grande alose est sensible afin de déterminer les conditions de réussite du programme de restauration de l'espèce »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS IMPACT SILURE

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
Poursuite des enlèvements de silures dans les dispositifs de franchissement de Golfech et Carbonne	SIL1	LC04	X	X	X	X
Evaluation de l'impact du silure et test d'effarouchement à l'amont du dispositif de franchissement de Golfech (Ecolab)	SIL2	AC04	X			
Test d'effarouchement à l'aval du dispositif de franchissement de Golfech	SIL3	AC04	X		X ?	
Evaluation de l'impact du silure sur les frayères d'aloses (Agen Golfech). Voir comment faire	SIL4	AC04	X		X ?	
Evaluation population de silure à l'aval de Golfech.	SIL5	AC04				
Evaluation population de silure à l'amont de Golfech (canal d'aménée, Malause, amont). A définir et monter	SIL6	AC04	X		X ?	
Soutenir les initiatives des pêcheurs professionnels pour identifier et construire des filières de valorisation viables	SIL7	MP03				

Animation

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Mise en œuvre du Plagepomi sur la Garonne

Enjeux :

Réalisation des actions programmée

Evaluation de l'efficacité des actions par rapports à leurs objectifs

Objectifs :

Mettre en œuvre le Plagepomi sur la Garonne

Partager les enjeux, priorités et résultats

Critères de réussite/évaluation

Nombre d'actions engagées - terminées

Création et suivi d'indicateurs de résultats

Contraintes

Participation des partenaires du GMG

Financements disponibles par rapport aux besoins

Gouvernance à adapter : SDAGE / Plagepomi

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES AU THEME

MP02 : « Suivi et évaluation du Plagepomi »

MP03 : « Actualiser les mandats des groupes techniques du Cogepomi et conforter leur animation »

MP04 : « Assurer au sein des groupes techniques une programmation financière des programmes. Etablir un bilan annuel des opérations et de leurs financements »

MP05 : « Favoriser la mise à disposition des informations sur les poissons migrateurs et lorsque c'est possible, élaborer et suivre des indicateurs au sein de tableaux de bord afin de guider la gestion »

MESURES ASSOCIEES

MP01 : « Renforcer la communication sur les programmes de gestion et de restauration des poissons migrateurs »

ACTIONS ANIMATION

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
Animation du groupe : à recentrer sur les échanges techniques Gestion du programme avec les porteurs des actions, les porteurs des programmes et les financeurs. Partage du suivi et de la programmation (tableau de bord de suivi, point financier) Poursuivre et développer le partage de la connaissance : Journée d'information, Développer un outil d'information sur les migrants (voir avec chapitre communication).	AN1	MP03 MP04 MP05	X	X		X

Communication

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Faire connaître au grand public et des décideurs

- la présence des poissons migrateurs et l'intérêt de leur préservation
- les actions menées

Faire reconnaître la pertinence technique des actions menées.

Enjeux :

Mobilisation des élus et décideurs pour leur implication à soutenir les programmes

Intérêt du grand public

Acceptabilité des actions opérationnelles proposées

Objectifs :

Rendre visibles les migrateurs et l'intérêt de leur préservation

Développer des actions de sensibilisations à destination du public propres aux migrateurs

Participer à des actions d'autres acteurs, y compris hors bassin

Toucher les élus, décideur, financeurs

Faire évoluer le référentiel technique commun

Critères de réussite/évaluation

Nombre de manifestations organisées

Nombre de personnes touchées

Nombre de demandes reçues pour participer à des animations migratrices

Nombre de publication/communication technique

Contraintes

Moyens disponibles (humain et financiers)

Action souvent non considérée comme prioritaire

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES AU THEME

MP01 : « Renforcer la communication sur les programmes de gestion et de restauration des poissons migrateurs »

MP05 : « Favoriser la mise à disposition des informations sur les poissons migrateurs et lorsque c'est possible, élaborer et suivre des indicateurs au sein de tableaux de bord afin de guider la gestion »

MESURES ASSOCIEES

MP02 : « Suivi et évaluation du Plagepomi »

MP03 : « Actualiser les mandats des groupes techniques du Cogepomi et conforter leur animation »

MP04 : « Assurer au sein des groupes techniques une programmation financière des programmes. Etablir un bilan annuel des opérations et de leurs financements »

ACTIONS COMMUNICATION

(actions validées en réunion GMG le 8 juillet 2016)

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
Poursuite des réunions annuelles de présentation du bilan auprès des acteurs techniques de terrain. Et élaboration d'un rapport annuel. (inclus dans animation GMG)	COM1	MP01	X	X		X
Poursuivre les actions de communication et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des actions de sensibilisation - Poursuite d'actions auprès des scolaires - Diffusion d'information synthétique (sites Internet, newsletter...) - Développer la communication scientifique et technique 	COM2	MP01			X	X
Pour mémoire						
Aborder régulièrement le sujet de la communication lors des réunions du GMG pour programmer/organiser les actions		MP01 MP03				

Anguille

Les éléments suivant sont issus des travaux du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI, œuvrant à l'échelle de l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Les mêmes actions sont développées sur l'axe Garonne et Dordogne.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Contribuer à la restauration européenne

Enjeux :

Optimiser la colonisation de l'anguille et la migration de dévalaison

Objectifs :

Augmenter la libre circulation de l'anguille en montaison

Réduire la pression de pêche sur les différents stades

Limiter les mortalités dans les turbines

Critères de réussite/évaluation

Nombre d'ouvrages aménagés à la montaison et dévalaison / Linéaire reconquis

Evaluation des variations du flux entrant, de l'abondance de l'espèce

Contraintes

Territoire et habitats potentiels très étendus

Suivis qualitatif possibles, et non quantitatif

Braconnage inconnu

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES A L'ESPECE

GH04 : « Intégrer la qualité des milieux des marais ou zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants »

LC01 : « Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques »

SS02 : « Définir les stratégies de repeuplement en anguille, selon les recommandations du plan national de gestion de l'anguille ».

SB02 : « En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaune utiles à la stratégie de gestion locale. Ces suivis comprennent les pathologies externes. Restituer les résultats au COGEPOMI »

SB03 : « Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêcherie et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien ».

SH02: « Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille. »

AC02 : « Améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux »

MESURES ASSOCIEES

GH02 : « Disposer de toute information utile pour évaluer l'impact des pompages du CNPE du Blayais »

GH03 : « Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes »

LC01 : « Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques »

LC02 : « Transférer les espèces migratrices à la montaison et dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne »

LC04 : « Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées »

LC05 : « Contribue à l'actualisation des listes de cours d'eau classés au titre de la continuité écologique. »

GP01 : « Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des poissons migrateurs »

GP03 : « Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par des mesures d'interdiction »

GP05 : « Etablir un bilan annuel des contrôles et infractions »

SB01 : « Suivre les migrations aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données »

SH01 : « Assurer un suivi halieutique annuel des pêcheries professionnelles et amateurs aux engins et filets et en tirer un bilan »

AC04 : « Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS ANGUILLE

Libellé action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER interrégional	Inclus AE Animation
Organisation des réunions du GT Ang COGPEOMI,	MP03	x	x		
Suivi de la mise en place des mesures prévues dans le cadre du PLAGPEOMI	MP03	x	x		
Suivi des mesures proposées et développées dans le cadre du plan de gestion national.	MP03	x	x		
Assurer la cohérence des actions dans le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, transfert de connaissances et méthodologies avec les techniciens rivières, fédérations de pêche et acteurs locaux	MP03	x	x		
Définir les stratégies de repeuplement en anguille, selon les recommandations du plan national de gestion de l'anguille	SS02	x			
Suivi front colonisation	SB02	x	x		
Suivi des rythmes de franchissement des anguilles au niveau des stations de contrôle de Tuilières et Golfech	AC02	x			
Optimisation de la gestion des ouvrages à la mer	LC01	x			
Développement d'un protocole enquêtes pêches à la ligne	SH02	x			
Optimisation de la dévalaison des anguilles argentées dans les marais de l'Estuaire	GH04	x			
Evaluation de l'impact des ouvrages à la migration de montaison sur la population d'anguilles	LC01	x			
Mise en place indicateur du flux entrant de civelles	SB03	x	x		

Alose Feinte

(à réaliser)

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Enjeux :

Objectifs :

Critères de réussite/évaluation

Contraintes

Actions :

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES A L'ESPECE

GH01 : « Maintenir ou restaurer des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic »

LC05 : « Contribuer à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs »

SB08 : « Suivre la reproduction et plus globalement la présence des géniteurs d'aloses feintes et des alosons »

MESURES ASSOCIEES

GH03 : « Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes »

LC01 : « Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques »

LC04 : « Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées »

GP03 : « Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par des mesures d'interdiction »

SB01 : « Suivre les migrations aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données »

AC04 : « Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs »

Ensemble des mesures MP

ACTIONS - ALOSE FEINTE

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation
<i>Suivre la reproduction et la présence d'aloses feintes et d'alosons</i>		SBO8				

Lamproie fluviatile

(à réaliser)

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalité du programme :

Enjeux :

Objectifs :

Critères de réussite/évaluation

Contraintes

Actions :

LES MESURES DU PLAGEPOMI 2015-2019

MESURES DIRECTEMENT LIEES A L'ESPECE

GH01 : « Maintenir ou restaurer des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic »

LC01 : « Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques »

LC05 : « Contribuer à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs »

SB01 : « Suivre les migrations aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données »

SB05 : « Suivre la reproduction des lamproies marines et fluviatiles sur les axes principaux et mobiliser les acteurs gestionnaires des cours d'eau pour actualiser l'inventaire des habitats pour un suivi des lamproies marines et fluviatiles sur les affluents avals »

MESURES ASSOCIEES

GH03 : « Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes »

LC04 : « Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées »

GP03 : « Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par des mesures d'interdiction »

AC04 : « Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs »
Ensemble des mesures MP

ACTIONS LAMPROIE FLUVIATILE

Libellé action	Code action	Mesure Plagepomi	Enjeux forts	Action récurrente	Besoin FEDER	Inclus AE Animation